



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
05/07/2023

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Procurations : 05  
Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

-----

**Féria**

**Convention avec le  
Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
des Pyrénées-Orientales**

En l'an deux mille vingt-trois et le douze juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,  
Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale à Mme BOISORIEUX Michelle, conseillère municipale,  
M. PLANAS Pierre, conseiller municipal à M. BELTRAN José adjoint,  
Mme OHN Christiane, conseillère municipale à M. ANGULO José adjoint,  
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Il est exposé que la féria de Céret est un évènement classé au titre des Grands Rassemblements. A ce titre, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est sollicité afin d'assurer la protection des biens et des personnes et plus particulièrement l'évacuation et la gestion des blessés éventuels au Poste Médical Avancé (PMA) établi au gymnase des Tilleuls.

La manifestation se déroulant du vendredi 14 juillet 2023 au lundi 17 juillet 2023, et dépassant une durée de 2 heures, il est proposé que la commune conventionne avec le SDIS afin de mettre en place le dispositif de sécurité adéquat.

Suivant la convention annexée à la présente, les frais des moyens et/ou des personnels s'élèvent à la somme de 24 862.50 Euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,  
DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le SDIS la convention à caractère payant de mise à disposition de personnel et de moyens, pour la féria 2023,

- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**REDONDO Simon**